

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE DES VOSGES

PV de la Réunion de la CDSA du 22 Avril 2022

**Président : Jacques HUMBERTCLAUDE**

**Présents : Mickael ICART -**

**Excusés : Alain COLNE – Gilles COME**

## ARBITRES – CHANGEMENTS DE CLUBS – Article 30

A. Mutations d'arbitres – club de District quitté pour un autre club de District.

**DEBRONDE Frederic - Ancien club: FC CANCONNAIS - Nouveau club: AS BAZOILLES ET MENIL**

La commission accorde la licence à l'AS BAZOILLES ET MENIL par application de l'article 30. L'intéressé venant du District du LOT et GARONNE couvre immédiatement le club de l'AS BAZOILLES ET MENIL.

Les présentes décisions de la Commission Départementale du statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'appel par courrier recommandé sur papier à l'entête du club, télécopie ou courrier électronique impérativement envoyé à partir de l'adresse électronique officielle du club adressé au District des Vosges – 31 ter Avenue des Templiers – 88000 – EPINAL dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la date de publication en ligne sur le site du District des Vosges. Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant (les frais de procédure d'un montant de 115 euros étant débité sur le compte du club appelant).

Le secrétaire de séance

M.ICART



Le Président de séance

J.HUMBERTCLAUDE

